

Compte Rendu de mission pour la délimitation des terroirs villageois et des massifs forestiers

Après l'étape de concertations villageoises réalisées par le Projet FONABES consistant à informer et sensibiliser les populations en vue de définir les modalités de délimitations des terroirs villageois et des massifs forestiers, sans accroc, ce fut l'étape de terrain proprement dite. Cela consiste, à faire le tour du terroir villageois avec les populations notamment le Chef de village ou son représentant accompagnés des trois (3) membres du GTGD désignés par les populations et retenus par FONABES. Tous les neufs (9) villages ont été parcourus étape par étape sur la base d'un programme établi et dont les populations sont tenues informées par avance (voir tableau ci-dessous) par l'Agent forestier communal faisant partie de l'équipe.

A chaque étape, une réunion est tenue au préalable avant la sortie entre l'Agent de relevé, l'Agent forestier communal et le Coordonnateur de FONABES d'une part, et les populations d'autre part pour rappeler des discussions des concertations et définir une procédure de travail sur le terrain. Pour cela, l'Agent de relevé avait déjà préparé des copies des images satellites récentes (2014) qu'il montrait aux populations (voir photos) et cela permettait de définir l'itinéraire à parcourir ensemble. Dans certains cas, cela se faisait simplement si les populations arrivent à reconnaître les images et à les lire facilement. Dans d'autres cas, surtout lorsqu'il n'y a pas d'objet de matérialisation précise, la tâche était ardue, avec parfois des traversées par pirogues (voir photos).

Aussi, d'autres modalités sont réglées au cours de ces discussions préliminaires. Il s'agit notamment de la disponibilité des motos à louer, le carburant nécessaire, la composition des équipes, et la prise en charge des participants. C'est après cette franche discussion que l'équipe se lance sur le terrain (voir photos). A chaque arrêt, l'agent de relevé, muni de son GPS "Garmin", introduit les coordonnées (longitude et latitude) dans l'appareil et les enregistre, ainsi de suite jusqu'à effectuer tout le tour du terroir. Parfois, il est nécessaire de retourner au village pour changer de direction. Une fois la délimitation du terroir villageois terminée, l'équipe repartait à nouveau pour la délimitation des massifs forestiers effectués un par un, lorsque le village en a plusieurs.

Selon l'organisation établie en fonction de la compréhension des populations, de l'étendue du terroir, et de la praticabilité du terrain, le travail pouvait prendre deux (2) à trois (3) jours par village comme l'indique le tableau ci-dessous.

Commune	Village	Date de tenue de la concertation
Ouro Guéloadjo	Tcholol Bolol	Du 25 au 26/10/2016
	Tchélol Tchinga	Du 27 au 28/10/2016
	Tchélol Béfi	Du 29 au 30/10/2016
Say	Bango	Du 31/10/2016 au 1er/11/2016
	Tientiergou	Du 2 au 3/11/2016
	Bellaré	Du 4 au 5/11/2016
Makalondi	Mossipaga	Du 6 au 7 novembre 2016
	Balguiti	Du 8 au 9 novembre 2016
	Kiki Bomanga	Du 10 au 11 novembre 2016

Très souvent, il arrive que l'équipe rentre tard (la nuit) au village (voir photos). Néanmoins, le travail s'est effectué dans l'ensemble sans aucun problème. Les données collectées seront ainsi mises en ordre et remises au Cartographe pour établir des documents cartographiques qui serviront de base à l'équipe d'inventaire forestier du BEIE.